

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

**DECRET N°2021-0549/PT-RM DU 25 AOUT 2021
PORTANT CONVOCATION DU CONSEIL NATIONAL DE
TRANSITION EN SESSION EXTRAORDINAIRE**

DECRET N°2021-0549/PT-RM DU 25 AOUT 2021 PORTANT CONVOCATION DU CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION EN SESSION EXTRAORDINAIRE**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

A la demande du Premier ministre,**DECRETE :****Article 1^{er}** : Le Conseil national de Transition est convoqué en session extraordinaire le 26 août 2021.**Article 2** : L'ordre du jour de cette session extraordinaire porte sur :

- le projet de Loi portant amnistie des faits survenus et ayant entraîné la démission du Président de la Transition, Chef de l'État et du Premier ministre, Chef du Gouvernement, le 24 mai 2021 ;
- le projet de Loi portant amnistie des faits en lien avec la démission du Président de la République, le 18 août 2020 ;
- le projet de Loi portant création de l'École de Guerre du Mali ;
- le projet de Loi portant modification de l'Ordonnance n°2020-013/PT-RM du 21 décembre 2020 portant Loi de Finances pour l'exercice 2021 ;
- le projet de Loi portant modification de la Loi n°01-080 du 20 août 2001, modifiée, portant Code de procédure pénale ;
- le projet de Loi portant modification de la Loi n°2011-037 du 15 juillet 2011 portant organisation judiciaire ;
- le projet de Loi portant modification de la Loi n°02-054 du 16 décembre 2002, modifiée, portant statut de la Magistrature ;
- des ratifications.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.**Bamako, le 25 août 2021****Le Président de la Transition, Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA****Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**